

Tom Lukiwski, député  
Président  
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, veuillez accepter la présente à titre de réponse du gouvernement au neuvième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, intitulé « Renforcer la protection de l'intérêt public dans la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* ».

J'aimerais remercier le Comité de son étude instructive de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, de son administration et de son fonctionnement. Je suis en outre reconnaissant envers toutes les personnes qui ont pris le temps de comparaître devant le Comité afin d'exprimer leur avis. Les conseils du Comité sont importants pour le travail du gouvernement consistant à améliorer le régime de divulgation et la protection contre les représailles dans le secteur public fédéral, ainsi qu'à renforcer la confiance des Canadiens envers l'intégrité du secteur public fédéral.

Je suis d'accord avec l'avis du Comité et de ses témoins selon lequel il faut apporter des améliorations au régime de divulgation et de protection de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*. Nous procéderons à la mise en œuvre d'améliorations à l'administration et au fonctionnement du processus de divulgation interne et à la protection contre les représailles à l'endroit de fonctionnaires. Ces améliorations comprendront une orientation accrue sur le processus de divulgation interne; une intensification des activités et de la formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires, des superviseurs et des gestionnaires; et le renforcement des rapports liés au processus de divulgation interne et aux actes répréhensibles constatés. De plus, dans le Portail du gouvernement ouvert, nous mettons en œuvre un site Web centralisé où les Canadiens pourront accéder à des renseignements sur les actes répréhensibles constatés au sein des institutions fédérales.

.../2

Le gouvernement est toujours résolu à offrir aux fonctionnaires et au public un processus sûr et confidentiel pour assurer la divulgation des actes répréhensibles graves dans le secteur public fédéral et pour accroître la protection contre les représailles. Nous demeurons déterminés à promouvoir et à maintenir une culture éthique en milieu de travail, ainsi qu'à soutenir et à renforcer la confiance des Canadiens envers l'intégrité du secteur public fédéral. Le gouvernement reconnaît l'importance de mettre en œuvre des améliorations continues et significatives au régime de divulgation et à la protection contre les représailles.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier encore une fois, vous-même ainsi que les membres du Comité, de vos travaux importants.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

L'honorable Scott Brison, c.p., député